

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	23	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 13 Octobre 2015, après convocation légale reçue le 7 Octobre 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Laurence MONTERDE, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Election du 8^{ème} Vice-président - Premier tour du scrutin

Par délibération N°DE/44/5.1/08.04.2014, le conseil communautaire a élu Monsieur Thomas CONSTANTIN 8^{ème} Vice-président.

Par courrier en date du 30 juin 2015, Monsieur Thomas CONSTANTIN a donné sa démission du poste de Vice-président.

A ce jour, il convient donc de réélire un conseiller communautaire au poste de 8^{ème} Vice-président vacant.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-5, L2122-7 L2122-8, a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du 8^{ème} Vice-président.

Chaque conseiller de la Communauté de Communes à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 29	Blancs ou nuls : 3	Exprimés : 26	Majorité absolue : 16
Claude PARENTI		Nombre de voix obtenues : 26	

M. Claude PARENTI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

Deuxième tour du scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Votants :	Blancs ou nuls :	Exprimés :	Majorité absolue :
		Nombre de voix obtenues :	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Troisième tour du scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Votants :	Blancs ou nuls :	Exprimés :	Majorité absolue :
		Nombre de voix obtenues :	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	

M. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : *22/01/85*
Affiché le : *22/01/85*

